



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 11 janvier 2024

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Mise en place d'un barrage flottant sur l'Authie pour empêcher les traversées maritimes illégales.

Dans le cadre du phénomène de traversées illégales de migrants vers le Royaume-Uni à bord d'embarcations de fortune, le mode opératoire des « taxi-boats » est monté en puissance ces derniers mois. Douze tentatives de traversées en baie d'Authie employant cette technique ont ainsi été recensées depuis la Somme et le Pas-de-Calais.

Afin d'endiguer ce phénomène et dans un objectif prioritaire de protection des vies humaines, les préfets de la Somme et du Pas-de-Calais, ont décidé de mettre en œuvre un barrage flottant situé en amont du port de la Madelon sur l'Authie. Ce dispositif innovant, notamment utilisé dans les ports, est composé de flotteurs rigides, ainsi que de 2 ancres écologiques présentant un impact minime sur la flore locale. Ce dispositif a pour finalité de stopper les taxi-boats dans leur course vers le rivage et ainsi sauver des vies.

En raison de l'installation de ce dispositif sur le territoire des communes de Waben (62) et Quend (80), la navigation et les activités nautiques sont interdites temporairement par arrêté préfectoral du 10 janvier 2024 dans une zone de deux cents mètres en aval du barrage, représentée sur le plan annexé au communiqué de presse.

Les services de l'État sont entièrement mobilisés, de jour comme de nuit, dans des conditions difficiles, afin de contrecarrer l'action des trafiquants qui exploitent la détresse des populations migrantes. L'objectif est clair : amplifier encore et toujours notre action en adaptant systématiquement nos dispositifs de lutte contre les traversées maritimes.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens

